DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme
Commune de
VILLAZ

Mairie de Villaz — Grand Annecy

Plan annexe informatif

Dossier certifié conforme par le Président et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 27 juin 2019 arrêtant la révision du PLU de Villaz.

Le Président,

Jean-Luc RIGAUT

PLAN N°1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000			

CONCEPTION:
GEOMAIS & INITIATIVES
PARC ALTAIS ANNECY
17 rue Adrastée
74650 CHAVANOD

E-E Design
Cartographie/Infographie
10 Ter Avenue de Genève
74 000 ANNECY

Fond Cadastral
Cadastre numérique
Crédits de l'IGN' réservés
Mise à jour du SIP
janvier 2019

Mise à jour du SIG

Edition cartographique n°3 du 20/06/2019

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

- Mise à jour du bâti
- Secteur ancien
- Bâtiment patrimonial à protection renforcée au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (concerné par l'OAP thématique B)
- Bâtiment patrimonial à protection adaptée au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme (concerné par l'OAP thématique B)
- Autre bâtiment repéré au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme (concerné par l'OAP thématique B)
- La commune est classée en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb (loi n°2004-806 relative à la santé publique du 9 août 2004 et décret d'application n°2006-474 du 25 avril 2006)
- Le droit de Préemption Urbain s'applique sur la totalité des zones U et AU ; le DPU a été institué par délibération du Conseil Municipal de Villaz en date du ...

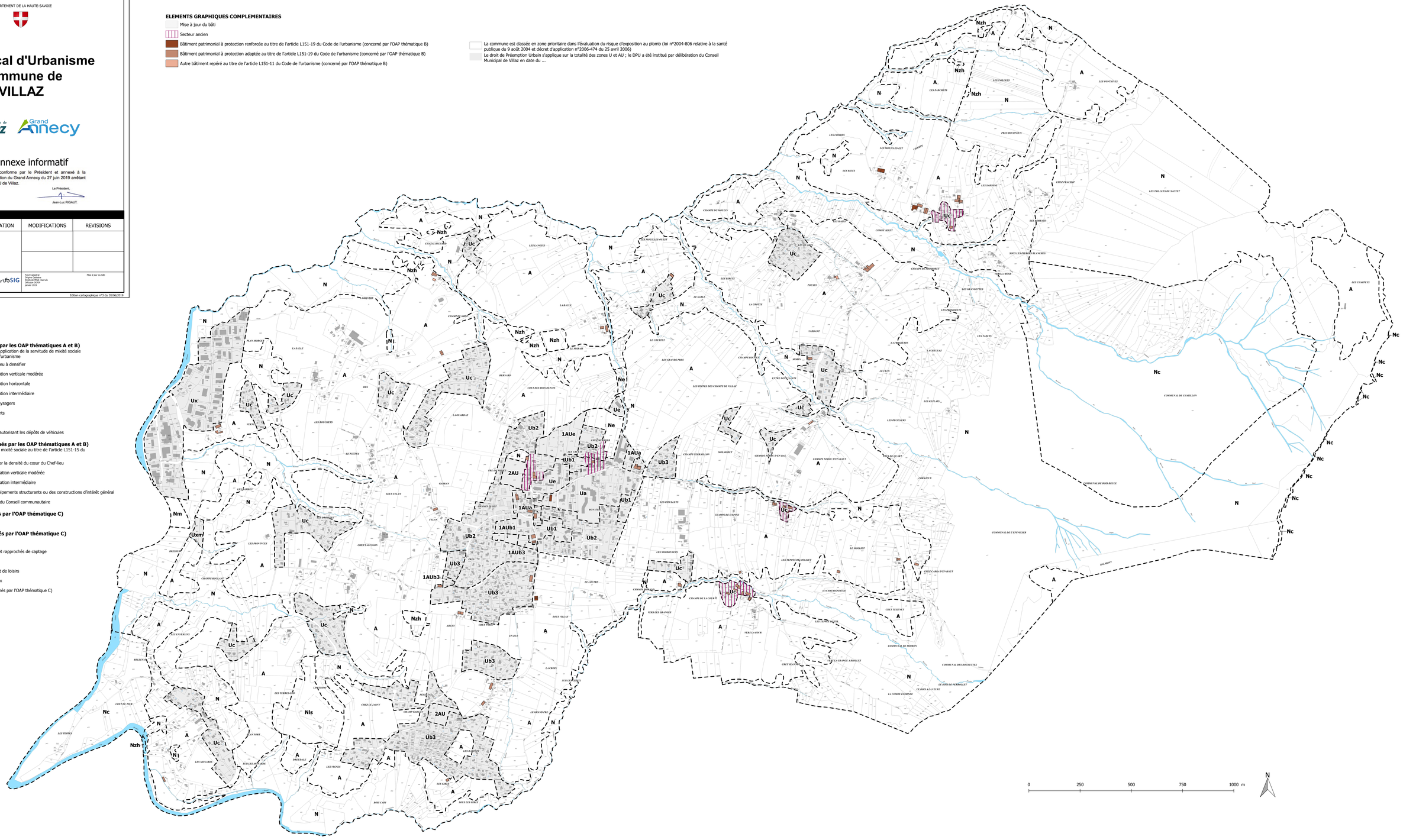

Légende

ZONES URBAINES (concernés par les OAP thématiques A et B)
Pour les secteurs Ua et Ub : secteurs d'application de la servitude de mixité sociale au titre de l'Article L151-15 du Code de l'urbanisme

- Ua — Zone urbaine du coeur du Chef-lieu à densifier
- Ub1 — Secteur périphérique de densification verticale modérée
- Ub2 — Secteur périphérique de densification horizontale
- Ub3 — Secteur périphérique de densification intermédiaire
- Uc — Secteur périphérique à enjeux paysagers
- Ue — Secteur d'équipements structurants
- Ux — Secteur d'activités économiques
- Uxm — Secteur d'activités économiques autorisant les dépôts de véhicules

ZONES A URBANISER (concernés par les OAP thématiques A et B)
Secteurs d'application de la servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme

- 1AUa — Secteur à urbaniser pour conforter la densité du cœur du Chef-lieu
- 1AUb1 — Secteur à urbaniser avec densification verticale modérée
- 1AUb3 — Secteur à urbaniser avec densification intermédiaire
- 1AUe — Secteur à urbaniser pour des équipements structurants ou des constructions d'intérêt général
- 2AU — Secteur à urbaniser par décision du Conseil communautaire

ZONES AGRICOLES (concernés par l'OAP thématique C)

- A — Secteur agricole

ZONES NATURELLES (concernés par l'OAP thématique C)

- N — Secteur naturel
- Nc — Secteur de protection immédiat et rapprochés de captage
- Ne — Secteur d'équipements publics
- Nls — Secteur d'équipements sportifs et de loisirs
- Nm — Secteur de stockage de matériaux
- Nzh — Secteur de zone humide (concernés par l'OAP thématique C)